

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE DOAZON

Séance du 19 novembre 2014

N°6-19-11-2014

Nombre de membres : 11

*En exercice* : 11

*Présents* : 11

*Votants* : 11

*Présents* : Mrs GALOPIN Patrick, JOANDET Philippe, LARQUIER Stéphane, PEYRE Gilles, REZZONICO Gilbert, RIXENS Christian, SARRAILLE Vincent, Mmes CAUHAPE Martine, DUCLOS Martine, MENJOU-BRIGAILLON Sophie, TOULOUSE Véronique.

*Absents*:

*Excusés*:

L'an deux mille quatorze le 19 novembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GALOPIN.

Date de la convocation : vendredi 7 novembre 2014

Secrétaire de séance : LARQUIER Stéphane

## **Objet : Soumission de certains travaux à autorisation préalable en application du code de l'urbanisme sur la commune de DOAZON**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est dotée d'une carte communale approuvée en date du 28 juillet 2009, et co-approuvée par monsieur le Préfet en date du 24 août 2009.

Monsieur le maire précise qu'aux termes du code de l'urbanisme, certains travaux sont exonérés de demande préalable sauf décision du conseil municipal.

Il en est ainsi

- des clôtures (art. R421-12 d),
- et
- des ravalements de façade (art. R421-17-1 e).

Ce type de travaux peut être constitutif d'atteinte aux paysages pour de longues années, voire de conflits de voisinage. Par conséquent, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de débattre pour décider de soumettre ou non les clôtures et les ravalements à déclaration préalable sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal,

ouï l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir débattu, avec 11 voix pour, 9 contre et 1 abstention,

**DECIDE** de ne pas soumettre à autorisation préalable :

- les clôtures et les ravalements de façade.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 21/11/2014
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/11/2014